



Compte Rendu des CSAL des 17 et 26 janvier 2023

Comité Social d'Administration local

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du CTL du 30 septembre 2022 ;
- 2 – Point sur les caisses (pour avis)
- 3 – Evolution des emplois au regard (pour avis) :
 - 3.1 du Projet de Loi de Finances pour 2023
 - 3.2 de l'évolution du périmètre des missions (transfert d'emplois)
- 4 – Questions diverses.

Solidaires Finances Publiques 62 commencera ce compte-rendu par dénoncer la proposition faite par FO DGFIP 62 de supprimer un poste de cadre B au SIE de Boulogne alors que le projet portait sur une suppression d'un poste de cadre B à l'antenne du SiE de Montreuil. Certes pour des collègues subissant une suppression d'emploi, il peut être moins compliqué de se recaser sur un gros site que sur un site ayant moins de services, cependant nous dénonçons cette proposition jamais discutée ni avec les collègues du service concerné ni avec l'encadrante.

C'est pourquoi, bien que **Solidaires Finances Publiques 62** ait été moteur pour relancer l'intersyndicale DDFIP 62, nous ne supportons plus ces propositions individualistes et non collectives et nous communiquerons qu'avec des OS portant le vrai sens du collectif.

En réponse aux déclarations liminaires, M. Girault précise que chercher l'efficacité pour la réalisation des missions de Service Public n'était pas un aveu d'échec, qu'il s'agissait uniquement de les réaliser au mieux.

Selon lui, l'inflation ne résulte pas de la guerre en Ukraine, elle avait déjà été constatée avant.

La reprise économique suite à la crise sanitaire a créé une « surchauffe » de l'activité début 2022 avant de revenir sur un constat d'inflation.

Le constat d'inégalités de répartition de richesse contribue à jeter de l'huile sur le feu. Elles existaient avant la crise.

Selon lui, les choses bougent.

Sa vision du monde n'est décidément pas la nôtre ! **Solidaires Finances Publiques** continuera à porter le revendicatif « justice fiscale, justice sociale, justice environnementale »

CAISSES RÉSIDUELLES

9 fermetures de caisses sont prévues en 2023, la cible étant de maintenir 4 caisses dans le



département.

Les implantations des « caisses résiduelles » correspondront à celles des tribunaux judiciaires : Arras, Béthune, Boulogne et St Omer.

Les arguments mis en avant sont :

- l'encaissement des recettes publiques chez les buralistes pour les factures comportant un data-matrix,
- les dépôts et retraits d'espèces des régisseurs auprès de « la banque postale ».

Les usagers pourront continuer à effectuer des paiements par Carte Bancaire dans nos services.

La liste des buralistes « partenaires » est accessible sur impot.gouv.fr mais elle n'est pas à jour des fermetures de ces commerces.

Leur implantation est certes plus vaste que l'ancien réseau des services publics, mais on ne peut y payer que certaines factures et à l'occasion en profiter pour grossir le chiffre d'affaires de la française des jeux par exemple.

Sur certaines zones de nombreux buralistes sont implantés, mais d'autres zones restent mal desservies.

Solidaires Finances Publiques dénonce l'abandon d'une mission de service public.

L'administration met en avant la sécurité des agents mis en danger par la détention d'espèces. Nous lui répondons que refuser d'encaisser un paiement en espèces, en plus d'être contre-nature pour notre administration, peut mettre l'agent d'accueil en danger également.

Une signalétique devrait être mise en place et la Direction rappelle que les agent-es d'accueil connaissaient l'abandon des encaissements en espèces et devaient faire acte de pédagogie en informant les usagers.

Celles et ceux qui connaissent l'accueil d'un centre des finances publiques savent que nos usagers ne sont pas forcément des habitué-es des lieux et que venir payer une facture dans nos services leur semblent normal (et à nous aussi). Nous savons également que notre rôle est d'encaisser l'impôt et non de renvoyer l'usager au bistrot du coin pour faire ce que nous ne faisons plus.

Malheureusement, celles et ceux qui connaissent le métier ne sont pas les décideur·euses !

En ce qui concerne la signalétique, nous rappelons que les panneaux sont surchargés d'informations, ce qui les rend illisibles et inutiles. Solidaires Finances Publiques rappelle qu'améliorer le service à l'usager passe en premier lieu par une signalétique adaptée. Repenser les accueils pour les rendre plus agréables et accessibles semble être un projet de l'administration qui prévoit d'y consacrer un budget en 2024, il aurait été souhaitable de s'en occuper avant de concentrer nos services dans les « grands » sites.

Au passage, le DDFiP dénonce la ville de Lens qui ne « fait pas d'efforts » pour inclure des data-matrix sur ses factures.

Nous rappelons que l'opération a un coût et le budget des communes ne peut pas toujours absorber les frais résultants des désengagements de l'État. Ça promet pour l'accueil de Lens déjà submergé lorsque la caisse fermera le 1^{er} mars.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS POUR 2023

La loi de finances pour 2023 prévoit la suppression de 850 emplois pour la DGFIP.

Dans les faits, les suppressions supportées par les directions locales seront plus conséquentes



puisque :

- 276 emplois seront redéployés essentiellement vers la Centrale, les services à compétences nationales, et les directions nationales spécialisées, les DISI et DIRCOFI.
- 17 services relocalisés seront créés pour un total de 618 emplois prélevés sur les directions locales.

La répartition des suppressions par catégorie impacte plus fortement les B et les C :

Afip	Afipa	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	C	PLF 2023	Dont transferts et redéploiements
-3	48	92	-145	-134	0	1	68	-334	-955	-1392	200

Pour la localisation des emplois, la Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques (MAGERFiP) est utilisée.

La répartition des suppressions d'emplois est calculée selon une méthode rénovée en fonction de critères d'activité sensés couvrir l'intégralité des missions pour les SIP, SIE, SPF-E et trésoreries CH.

La méthode commune d'allocation des emplois APERFiP pour les agent-es B et C est appliquée pour les trésoreries et les SGC.

Entre le MAGERFiP et l'APERFiP pour tailler dans le TAGERFiP, pour Solidaires Finances Publiques, nous trouvons qu'ils EXAGERFiP !

Après tous ces calculs savants on arrive à :

Evolution des emplois par catégorie

Emplois de catégorie A+ :

Création d'un emploi d'AFIPA et d'un emploi IP.

L'emploi Idiv CN du SGC de Calais est mis à la disposition du directeur.

L'emploi Idiv CN du SIP de Boulogne-sur-mer est transféré à l'antenne de St Omer du SDIF.

5 emplois Idiv CN et 3 emplois Idiv HC sont supprimés.

Emplois de catégorie A :

Un emploi supprimé au PCE de Bruay-la-Buissière.

Transferts d'emplois :

- Un emploi de la Direction vers l'antenne de Boulogne-sur-mer du SDIF.
- Deux emplois de l'EDR vers les CDL et le SGC de Boulogne-sur-mer.
- Un emploi du SGC de Bruay-la-Buissière vers le SGC de Calais.
- Trois emplois des SIP d'Arras, de Lens et de St Omer vers le SDIF.

Trois emplois sont implantés au PNCD.



Service	Résidence	Emplois B		Emplois C	
		Suppressions	Redéploiements	Suppressions	Redéploiements
Direction	Arras	1	2		
EDR	Arras	3			
PCE	Arras	1			
PCRP	Bruay-antenne St Omer	1			
SPF-E	Arras	1	1		
	Boulogne-sur-mer	1			
SIE	Arras			1	
	Béthune			1	
	Boulogne-sur-mer	1*			
	Calais	1*		1	
SIP	Arras	1	4 (SDIF)	1	
	Arras antenne St Pol		1 (SDIF)		1 (SDIF)
	Béthune		3 (SDIF)	1	1 (SDIF)
	Boulogne-sur-mer		3 (SDIF)	1	1 (SDIF)
	Bruay-la-Buissière	1	1 (SDIF)	2	1 (SDIF)
	Calais	1	2 (SDIF)	2	2 (SDIF)
	Hénin-Beaumont		2 (SDIF)	1	
	Lens	2	3 (SDIF)	1	5 (SDIF)
	Lillers			1	1 (SDIF)
	Montreuil-sur-mer	1	1 (SDIF)		2 (SDIF)
	St Omer		1 (SDIF)	1	2 (SDIF)
SGC	Lens	1			
Trésoreries CH	Arras	1			
Services techniques	LENS (entretien)			1	
	TOTAL	- 18	24	- 15	16
	PNCD		6		1

* pour les SIE de Boulogne-sur-mer et Calais, les suppressions étaient prévues à l'origine sur les antennes, des modifications sont intervenues entre la convocation des CSAL des 17 et 26 janvier.



Ces modifications ont été faites à la demande du chef de service pour le SIE de Calais et de FO pour le SIE de Boulogne-sur-mer.

Solidaires Finances Publiques est opposé aux suppressions d'emplois et n'intervient pas dans les choix de la Direction pour la répartition de celles-ci.

Nous interpellons la direction sur les suppressions d'emplois dans les services qui font régulièrement appel à l'EDR, tels que les SIE de Béthune ou Calais.

Supprimer un B au SIE de Boulogne-sur-mer pose un réel problème d'organisation des missions. La direction estime que la responsabilité de la répartition des missions relève de la cheffe de service, ce n'est pourtant pas ce qui a été prévu lors de la suppression du SIE de Montreuil-sur-mer et sa transformation en antenne.

Nous demandons quel est le projet de la direction qui supprime le dernier emploi B du PCE d'Arras et quel est l'avenir des B en PCE.

M. Girault répond que les PCE se recentreront sur l'expertise et que c'est une mission de cadre A, l'avenir des B en PCE s'en trouve donc compromis et confirme que les remboursements TVA doivent repartir en SiE.

Les SIP supportent 17 suppressions d'emplois B et C (hors transfert mission foncière) au prétexte de la disparition de missions importantes. Des groupes de travail dont les participant·es représentaient 5 SIP (Béthune, Bruay, Calais, Lens et Montreuil) ont déterminé 16 critères pour mesurer l'activité. Ces critères ont été appliqués à chacun des SIP pour répartir les suppressions prévues.

Solidaires Finances Publiques s'étonne de constater que le critère de mesure des contacts téléphoniques ne représente que 10 % de l'activité. Nous rappelons que l'activité est différente d'un SIP à l'autre et que cette méthode de calcul répondant à une logique mathématique n'est pas adaptée. Les SIP ont déjà subi des suppressions d'emplois pour anticiper l'évolution des missions. Ils sont présentés comme la « vitrine de notre administration » par la DG, ils ne pourront remplir ce rôle s'ils ne disposent plus d'effectif suffisant pour réaliser les missions qui leur sont dévolues.

La Direction reconnaît que les petites structures de moins de 15 agent·es auront des difficultés. La DG ne permet pas de supprimer les SIP dont l'effectif est insuffisant. Il faudra donc réfléchir à réorganiser les missions sur ces structures. Une piste de réflexion pourrait être la spécialisation des plus petites structures sur certaines missions et le transfert des autres missions sur les SIP les plus importants.

La création du SDIF entraîne des transferts d'emplois des SIP vers les PELH et la structure transverse d'Arras.

La présentation du transfert des missions ne correspond pas au redéploiement des emplois.

La direction précise qu'elle a tenu compte des souhaits des agent·es. Si le déséquilibre entre la répartition des missions et des emplois génère des difficultés pour un pôle, la cellule transverse d'Arras assurera le renfort.

Solidaires Finances Publiques rappelle que la création du SDIF n'était pas prévue au NRP, et que tou·tes les agent·es dont les missions sont transférées s'en retrouvent impacté·es.

Un emploi B est supprimé au SGC de Lens alors que l'application des critères permettant de faire correspondre les charges aux enjeux pour le département concluait qu'une création était nécessaire pour le Secteur Public Local.

La Direction précise que, selon ces mêmes critères, le Contrôle Fiscal devait être impacté par la suppression de près de 6 emplois. Il avait fallu faire un choix pour préserver la sphère du contrôle



fiscal. M. Girault précise que la répartition des suppressions par famille d'emploi est donnée à titre indicatif par la DG et qu'en local il a la possibilité de faire ce qu'il souhaite.

Solidaires Finances Publiques remarque que le premier SGC créé est remercié de son investissement par la suppression d'un emploi.

Au SPF-E d'Arras, un emploi B est supprimé à l'enregistrement alors qu'un emploi B est créé à la Publicité Foncière. Nous nous interrogeons sur les raisons de cette précision alors qu'il s'agit d'un seul et même service.

M. Girault précise que les missions s'allègent à l'enregistrement alors que la Publicité Foncière doit faire face à une charge de travail supplémentaire.

Nous lui rappelons que, bien qu'il s'agisse d'un seul service, les missions de l'enregistrement et celles de la Publicité Foncière sont très différentes. Il répond que l'évolution des emplois intervient en septembre et que le cadre B transféré dispose du temps nécessaire pour suivre une formation.

Nous interpellons la Direction sur la réduction de l'équipe EDR qui n'arrive déjà pas à faire face à toutes les demandes. De plus, certaines spécialités comme la fiscalité des professionnels ou l'enregistrement sont rares au sein de l'équipe EDR et les suppressions risquent d'impacter les agent·es qui dépannent ces services.

M. Girault réitère sa réponse sur la capacité des agent·es à suivre une formation avant septembre.

Solidaires Finances Publiques rappelle que si les agent·es partent en formation afin d'être opérationnel·les en septembre, il·elles risquent de manquer dans leurs services avant même la suppression de leur emploi. De plus le même argument avait été donné par la direction l'année dernière, les EDR devaient se former rapidement sur de nouvelles missions.

Lors de la présentation du transfert de la taxe d'urbanisme, des transferts d'emplois de la DDTM vers la DGFIP avaient été annoncés, nous nous étonnons de ne pas les voir apparaître.

La Direction précise que les emplois sont mis à disposition pendant un an avant leur transfert. Les emplois transférés apparaîtront l'année suivante. Pour rappel deux emplois doivent être transférés en 2023 et deux en 2024.

QUESTIONS DIVERSES

*** cet été, nous vous avons questionné sur les fraudes à l'IR concernant des crédits d'impôts, il semble que ces fraudes se multiplient, pouvez-vous nous indiquer les chiffres dans le département ?**

En octobre, 40 suspicions de fraudes avaient été détectées. 20 déclarations ont pu être annulées avant taxation.

66 lettres-chèques ont été interceptées et adressées aux services locaux pour vérification : 4 lettres-chèques ont été interceptées pour mise en œuvre de la compensation fiscale pour un montant de 22 164 €.

3 procédures de répétition d'indu sont en cours pour 16 981 €.

8 restitutions ont été émises à tort pour 57 340 €.

Les services devront établir des impositions supplémentaires pour rétablir la situation et des dégrèvements à la condition de dépôts de plainte des contribuables.

15 tentatives de fraude, avec RIB frauduleux, ont été identifiées après ouverture de la procédure de correction de déclaration en ligne. Aucun remboursement effectué à tort n'a été constaté.

Solidaires Finances Publiques souligne les procédures chronophages, non prises en compte dans les



travaux du SIP, pour lutter contre ces tentatives de fraudes.

*** les SiP seront en délestage du numéro vert pour la prime carburant, pouvez-vous nous informer sur l'organisation de ce délestage et sur le nombre d'appels téléphoniques ou le volume d'accueil physique concerné par ce type de questions ?**

14 vacances seront à répartir entre les SIP du département.

Vos élu-es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA titulaires
Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCKE, Céline VANDEN-BROECK, suppléant·e·s

